



AVRIL 2026
VOLUME 16, NUMÉRO 2

Le Babillard

JOURNAL MENSUEL DE LA MUNICIPALITÉ
DE ST-CÔME-LINIÈRE

Pour urgence de fin de semaine
(ex: Égout bouchés,
ponceaux arrachés,
grosse fuite d'eau)
418 225-6305

MEGA BINGO

18+ 16 13 16 13 18+

OFFERT PAR: LE CLUB FADOQ DE ST-CÔME

VENDREDI 22 MAI 2026 | 18 H 30

2 000 \$ en argent seront remis aux participants
Grâce à la générosité de nos commanditaires

18+ Une bonne cause 18+

Les profits seront remis au camp de jour afin de nourrir les petits bedons 🍏🍏

Collation offerte sur place

Aréna de Saint-Côme-Linière

| | |
|--|-------|
| Procès-verbal : 13 avril 2026; | |
| Dates réunions conseil municipal; | 2-8 |
| Horaire bureau municipal; | |
| Collecte des ordures; Recyclage | |
| Vidanges inst. septiques | 9 |
| Taxes municipales 2026 | 10 |
| Collecte des résidus verts; | 11 |
| Gala reconnaissance | |
| Spectacle Souvenirs d'hier; | 12 |
| Loterie CPS les passerelles | |
| Communauté de Saint-Côme | 13 |
| 103 ^e anniversaire; La Véranda; | |
| Centre recherche d'emploi; | 14 |
| Aide alimentaire | |
| Conférence; Bingo mensuel; | |
| FADOQ; Chevaliers de Colomb; | 15 |
| Fermières | |
| Camp de jour 2026 | 16 |
| Location salle Optimiste ; | |
| Gardiens avertis; Le coin jeux; | 17 |
| Gala reconnaissance | |
| Bibliothèque municipale | 18 |
| Société historique | 19-20 |
| Vente de garage; Centre de prière | 20 |
| Garage de toile; | |
| Jardin communautaire; Viactive; | 21 |
| Voyages de terre | |
| Fondation école Kennebec | 22 |
| Répît 2-5 ans; Havre l'Éclaircie; | |
| Comptoir d'aubaines; Club de | 23 |
| course; Aide aux logements | |
| Liste des gagnants œuvres | |
| charitables Chev. de Colomb | 24 |
| Lampadaires de rue défectueux; | |
| Dépôt d'huiles; | 25 |
| Émission des permis | |
| Développement économique; | |
| Logements à louer | 26 |
| Taxi collectif; Logement HLM; | |
| Popote roulante; CEPS | 27 |
| Bce-Etch.; Le Sillon | |
| Prêt matériel médical; Passeport | |
| animal; Encombrants ménagers | 28 |

Rappel: La deuxième échéance des taxes municipales est le 19 mai 2026
Des frais s'ajoutent aux paiements effectués après cette date. Merci de votre collaboration.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 13 avril 2026.

(Ce procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 est publié sous toute réserve de son adoption prévue en prochaine séance régulière du conseil municipal.)

COMPTES À ACCEPTER

26-04-077 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de mars 2026 soient acceptés selon les chèques M2600086, C2600087 à C2600135 et L2600094 à L2600148 pour un déboursé total de 394 930.43 \$ incluant les salaires.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 440-2026 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-COME-LINIÈRE

26-04-078 CONSIDÉRANT que selon l'article 431 du Code municipal, tout avis public d'une municipalité locale qui s'adresse aux habitants du territoire de la municipalité locale est affiché aux endroits fixés par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les Municipalités sont des gouvernements de proximité, a modifié le code municipal afin d'augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs ;

CONSIDÉRANT que l'article 433.1, alinéa 1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Ces

modalités peuvent différer selon le type d'avis, sous réserves que le règlement prévoit une publication sur le site internet de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite se prévaloir des dispositions de la loi et modifier les modalités de publication des avis publics municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donnée lors de la séance du conseil municipal du 9 mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Harold Létourneau, appuyé par M. Pascal Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 440-2026.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 441-2026 RELATIF A L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BATIMENTS

26-04-079 ATTENDU que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002) et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU que les municipalités doivent adopter un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026;

ATTENDU que le conseil souhaite adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien qui s'applique à tout immeuble patrimonial au sens du paragraphe 1^o de l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que les dispositions prévues ont pour objet d'empêcher le déperissement des bâtiments patrimoniaux, de les protéger contre les intempéries, de préserver l'intégrité de leur structure, d'assurer leur préservation et leur pérennité, en plus de favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU que le conseil a adopté le projet de règlement à la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 avril 2026 à 19 h 00 sur le projet de règlement;

ATTENDU que le règlement ne contient pas de dispositions susceptibles référendaire et n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le Règlement no 441-2026 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du Règlement no 441-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Dumas APPUYÉ par M. Harold Létourneau ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 441-2026 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments soit et est adopté par ce conseil.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 442-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ELUS(ES) MUNICIPAUX

26-04-080 ATTENDU que le conseil de la Municipalité a adopté, le 14 février 2022 le Règlement no 377-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 mars 2026;

ATTENDU que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU que le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c. E-15.1.0.1;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Pascal Poulin, appuyé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 442-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 852 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2026

26-04-081 ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 852 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2026, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 280-2015 | 676 400 \$ |
| 280-2015 | 348 500 \$ |
| 350-2020 | 257 300 \$ |
| 350-2020 | 225 100 \$ |
| 350-2020 | 506 700 \$ |
| 406-2024 | 608 000 \$ |
| 421-2025 | 230 000 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 280-2015, 350-2020, 406-2024 et 421-2025, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, appuyé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 mai 2026;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation,

agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU SUD DE LA BEAUCE
2880, 25E AVENUE
SAINT-PROSPER, QC
G0M 1Y0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière. La Municipalité de Saint-Côme-Linière, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 280-2015, 350-2020, 406-2024 et 421-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025

26-04-082 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que

l'on accepte le dépôt du rapport financier 2025 tel que préparé par BVA Comptabilité d'affaires et services-conseils.

Dépôt du rapport de gestion concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle 2025 (art. 938.1.2 C.M.)

26-04-083 Mme Chantal Poulin, directrice générale, dépose le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle 2025. Ce rapport ainsi que le règlement sur la gestion contractuelle peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité.

VENTE DE TERRAIN – EXCAVATION PAUL JACQUES INC. – LOT 6 727 768

26-04-084 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on vende à Excavation Paul Jacques Inc., le lot 6 727 768, pour fins de développement de la 17^e Rue et ayant une superficie de 27 327.4 m² (294 149.69 pi²), pour un montant de 367 687.12 \$.

Désignation des signataires – Vente terrain – EXCAVATION PAUL JACQUES INC. – LOT 6 727 768

26-04-085 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que M. Martin Rodrigue, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 727 768, à Excavation Paul Jacques Inc., pour un montant de 367 687.12 \$.

SERVITUDES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL – LOTS 3 746 706 ET 3 746 715

26-04-086 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité fasse l'acquisition d'une servitude d'égout sanitaire sur le lot 3 746 715

ainsi que d'une servitude d'égouts sanitaire et pluvial sur le lot 3 746 706, le tout tel que plus amplement décrit dans la description technique faite par Mme Marie-Andrée Gallant, arpenteure-géomètre, projet SG8285-2, minute 18219, et que la municipalité paie les frais d'arpenteur et de notaire découlant de ces servitudes.

SIGNATAIRES – SERVITUDES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL – LOTS 3 746 706 ET 3 746 715

26-04-087 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que M. Martin Rodrigue, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires aux servitudes d'égouts sanitaires et pluvial sur les lots 3 746 706 et 3 746 715 le tout tel que plus amplement décrit dans la description technique faite par Mme Marie-Andrée Gallant, arpenteure-géomètre, projet SG8285-2, minute 18219.

SERVITUDES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL) – LOTS 3 746 767 ET 6 319 072

26-04-088 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que la municipalité fasse l'acquisition d'une servitude pour des infrastructures municipales (égouts sanitaire et pluvial) sur les lots 3 746 767 et 6 319 072, le tout tel que plus amplement décrit dans la description technique faite par M. Jonathan Paquet, arpenteur-géomètre, projet SG8497-1, minute 1916, et que la municipalité paie les frais d'arpenteur et de notaire découlant de ces servitudes.

SIGNATAIRES – SERVITUDES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL) – LOTS 3 746 767 ET 6 319 072

26-04-089 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que M. Martin Rodrigue, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires aux servitudes d'infrastructures municipales (égouts sanitaire et pluvial) sur les lots 3 746 767 et 6 319 072 le tout tel que plus amplement décrit dans la description technique faite par M. Jonathan Paquet, arpenteur-géomètre, projet SG8497-1, minute 1916.

ENTENTE ENTRETIEN RANG JERSEY NORD

26-04-090 ATTENDU que R.J. Dutil & Frères Inc. projette de faire l'exploitation d'une carrière située dans le rang Jersey Nord;

ATTENDU que cette exploitation entraînera une circulation accrue de véhicules lourds sur le rang Jersey Nord;

ATTENDU que le rang Jersey Nord est une infrastructure municipale existante nécessitant déjà des travaux d'entretien courant indépendamment du projet et que la municipalité souhaite limiter sa responsabilité financière relativement aux coûts additionnels dus au projet d'exploitation de cette carrière;

ATTENDU que R.J. Dutil & Frères Inc. souhaite collaborer de manière responsable à l'entretien supplémentaire du rang Jersey Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN DUMAS
APPUYÉ PAR : MME BIANCA PERREULT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de St-Côme-Linière autorise la signature de l'entente relative à l'entretien du rang Jersey Nord;

QUE le maire, M. Martin Rodrigue, et la directrice générale, Mme Chantal Poulin, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de St-Côme-Linière.

PROLONGEMENT DÉLAI DE CONSTRUCTION – LOT 6 459 371

26-04-091 ATTENDU la clause spéciale prévue dans l'acte de vente et la résolution no 23-10-243 exigeant à l'acheteur du lot 6 459 371 à construire, à des fins industrielles ou para-industrielles un bâtiment au plus tard le 3 mars 2025 ;

ATTENDU la résolution no 25-03-066 autorisant une prolongation du délai d'un an, repoussant ainsi la date limite à construire un bâtiment au 3 mars 2026 ;

ATTENDU la seconde demande du propriétaire de prolonger ce délai d'une année supplémentaire vue la situation économique actuelle;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que le conseil accepte de prolonger d'un an, à compter de la date de cette résolution, le délai de construction d'un bâtiment industriel sur le lot 6 459 371 portant ainsi la date au 13 avril 2027.

DEMANDE DE PRX – achat SURFACEUSE (ZAMBONI)

26-04-092 ATTENDU QUE suite à une demande de prix et après avoir fait les comparatifs des offres reçues et l'analyse des besoins de la municipalité concernant l'acquisition d'une surfaceuse pour le service des loisirs;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement :

QUE le conseil fasse l'achat d'une surfaceuse de marque Zamboni, année 2012,

entièrement reconditionnée, au coût de 100 000 \$ plus taxes.

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ACHAT SURFACEUSE

26-04-093 ATTENDU que le conseil municipal souhaite transférer du compte Revenus reportés #55-161-10 un montant de 50 000\$ afin de combler le manque au budget suite à l'achat de la surfaceuse Zamboni;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite aussi approprier du compte Surplus affecté - Aréna #59-110-35 le solde de la dépense nette de l'achat de la surface Zamboni;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement

QUE l'on transfère du compte Revenus reportés #55-161-10 un montant de 50,000\$ au compte de revenus #01-391-00-014;

QUE l'on approprie le solde de la dépense nette du compte Surplus affecté - Aréna #59-110-35 au compte de revenus Appropriation de surplus – Équipement aréna #01-391-00-017.

OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE – CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIEAUX ET AVIS GÉOTECHNIQUE – RÉFECTION 5E RUE, PROLONGEMENT ÉGOUT ET AQUEDUC ROUTE 173 AINSI QUE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

26-04-094 ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux et avis géotechnique pour le projet de réfection de la 5^e Rue, le prolongement de l'égout et aqueduc sur la route 173 ainsi que le développement résidentiel, la municipalité a reçu quatre soumissions :

Englobe
36 896.95 \$ plus taxes
Groupe ABS Inc
38 129.44 \$ plus taxes
Groupe GÉOS Inc.
39 421.60 \$ plus taxes

Nvira Environnement Ltée
56 890.00 \$ plus taxes

ATTENDU que Stantec a fait l'analyse et la comparaison des offres reçues et recommande à la municipalité d'accepter le plus bas soumissionnaire soit Englobe au montant de 36 896.95\$ plus taxes;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services d'Englobe, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux et avis géotechnique pour le projet de réfection de la 5^e Rue, le prolongement de l'égout et aqueduc sur la route 173 ainsi que le développement résidentiel, au montant de 36 896.95 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – LES IMMEUBLES 118 INC. – BALAYAGE DES RUES 2026

26-04-095 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Les Immeubles 118 Inc., au taux horaire de 175\$/h, pour un camion balai aspirateur ou un camion mécanique, et de 155 \$/h pour un tracteur avec balai tasseur humide tel que plus amplement décrit dans l'offre de services datée du 10 février 2026.

OFFRE DE SERVICES – DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE 2026

26-04-096 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Débroussaillement Adam Vachon, au taux horaire de 121.75 \$/h plus taxes pour les débroussailleuses déportées ou 126.75 \$/h plus taxes pour les débroussailleuses sur mats hydrauliques pour le fauchage et débroussaillage des bords de chemins pour la saison 2026.

EMBAUCHE ÉTUDIANTS – CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2026

26-04-097 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par Mme Bianca Perreault et

résolu unanimement que l'on embauche les étudiants ci-dessous pour travailler au camp de jour pour la saison 2026 aux conditions établies par la directrice des loisirs.

Moniteur / Monitrices :

- Mariska Bédard
- Rosalie Bernard
- Oksana Breton
- Maude Busque Cloutier
- Sarah Kym Genesse
- Noémie Gilbert
- Tristan Gourde
- Kimberly Lebreux
- Rose Paquet
- Alycia Samson
- Katyanna Talbot
- Julianne Veilleux

Aide-monitrice :

- Léa Lefebvre
- Rosalie Morissette

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL — VOLET ENTRETIEN 2025-2026

26-04-098 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 233 109 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

En conséquence :

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que la municipalité informe le ministère des Transports que

les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2025 s'élèvent à 582 601.50 \$.

CYCLOSPORTIVE ROULE TON HOOD — ASSURANCE RESPONSABILITÉ

26-04-099 Attendu que l'assureur de la municipalité accepte de couvrir l'évènement et les organisateurs de la cyclo sportive Roule ton hood, et ce, sans surprime ;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité demande à notre assureur de couvrir cet évènement qui sera tenu le 6 juin 2026 ainsi que les organisateurs.

DEMANDE COMMANDITE — ST-CÔME EN ACTION 2026

26-04-100 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on accorde un montant de 1 500 \$ à St-Côme en Action pour la tenue de la 5^e édition de leur évènement de course à pied et de marche qui aura lieu le 17 octobre 2026.

APPUI CPTAQ — VERGER L'ARGOUSIÈRE

26-04-101 ATTENDU que le Verger l'Argousière souhaite développer cinq espaces de camping sauvage sur une partie du lot 5 174 112, dans le secteur boisé en zone agricole, afin de pouvoir accueillir la clientèle qui désire héberger en tente ;

ATTENDU que ce projet vise à diversifier les activités agricoles et à favoriser l'agrotourisme ;

ATTENDU que les installations prévues sont de nature légère, démontable et respectueuse de l'environnement ;

ATTENDU que le projet n'entraîne pas de perte significative de superficie cultivable ni de contraintes majeures aux activités agricoles environnantes ;

ATTENDU que le projet s'inscrit dans une optique de développement durable et de mise en valeur du territoire rural ;

ATTENDU que la municipalité considère que le projet est compatible avec les activités agricoles du secteur et est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MME BIANCA PERREAULT APPUYÉ PAR : M. PASCAL POULIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Le Verger l'Argousière (Mme Anne Paquet) pour l'exploitation d'un camping sauvage sur le lot 5 174 112 ;

QUE la municipalité reconnait que ce projet ne porte pas atteinte à la vocation agricole du lot et qu'il contribue positivement au développement local ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ.

PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DE ARMES À FEU

26-04-102 ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens ;

ATTENDU que plusieurs municipalités québécoises ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme ;

ATTENDU que les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique ;

ATTENDU que les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent

majoritairement du marché noir et non du marché légal;

ATTENDU que plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles ;

ATTENDU que les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. HAROLD LÉTOURNEAU,
SECONDE PAR M. ALAIN DUMAS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de St-Côme-Linière exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

QUE le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

QUE le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise : au ministre fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**DEMANDE D'AMENDEMENT
AU PROJET DE LOI NO 22
AFIN D'ABROGER L'ARTICLE
245.1 DE LA LOI SUR
L'AMENAGEMENT ET
L'URBANISME**

26-04-103 Attendu que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

Attendu que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

Attendu que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

Attendu que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

Attendu que cette procédure exclusive aux milieux humides

et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

Attendu que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

Attendu que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

Attendu le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

Attendu que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

Attendu que l'abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

Attendu que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la Déclaration

de réciprocité signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

Attendu que la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi no 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives sans un article abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Mme Kim Boulanger
Et secondé par M. Harold Létourneau
Et résolu unanimement

Que la municipalité de St-Côme-Linière demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi no 22 abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;

Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, au député M. Samuel Poulin, représentant la circonscription de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

Prochaines assemblées régulières du conseil municipal 2025

Lundi 11 mai, 19h

Lundi 8 juin, 19h

Prenez note que les assemblées ont lieu à la salle Optimiste au 2e étage de l'aréna.

Diffusion des séances de conseil

Habituellement disponible 24 heures après la réunion. Un lien direct est sur le site Internet de la municipalité, www.stcomelinier.com Onglet «municipalité». Vous sélectionnez ensuite «conseil municipal».



Conseil municipal

Martin Rodrigue, maire

Harold Létourneau, conseiller poste 1

Bianca Perreault, conseillère poste 2

Pascal Poulin, conseiller poste 3

Alain Dumas, conseiller poste 4

Alain Bouchard, conseiller poste 5

Kim Boulanger, conseillère poste 6

BUREAU MUNICIPAL

HEURES

D'OUVERTURE

DU LUNDI AU JEUDI:

8 H - 12 H 00

13 H - 16 H 30

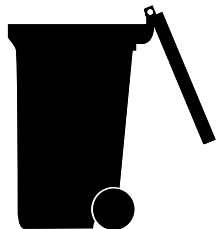
VENDREDI:

8 H - 12 H 00

COLLECTE DES ORDURES MAI

Mardi 12 (Est) Jeudi 14 (Ouest)

Mardi 26 (Est) Jeudi 28 (Ouest)



RECYCLAGE MAI

Jeudi 7 mai

Jeudi 21 mai

LES CALENDRIERS DES ORDURES ET DU RECYCLAGE SONT ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ, ONGLET SERVICES.

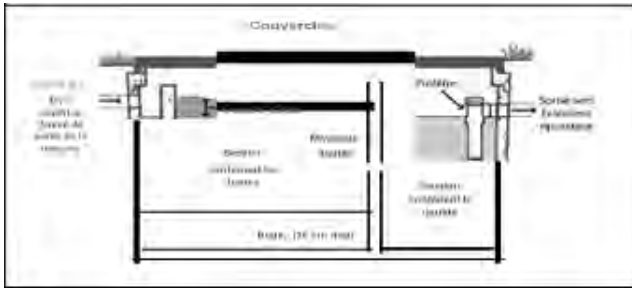
Nouvelle méthode retenue pour la MRC Beauce-Sartigan à compter de janvier 2023 Vidanges des fosses septiques

1. Vidange sélective pour toutes les fosses septiques:

La vidange sélective est une méthode de vidange des fosses septiques qui consiste à retirer les boues, les écumes et le liquide se trouvant entre la couche des écumes et celle des boues, et à retourner dans la fosse septique uniquement le liquide débarrassé des écumes et des boues (liquide clarifié).

Le liquide clarifié qui est retourné dans la fosse septique contribue au réensemencement de la population bactérienne. Celle-ci est très importante, car elle effectue la majorité du traitement des matières organiques contenues dans les eaux usées domestiques.

- Notez que les fosses septiques en période hivernale seront vidangées **complètement**.



Consignes à respecter - Vidanges installations septiques

Tous les points ci-dessous doivent être respectés avant la vidange de votre installation septique. Si le transporteur ne peut pas vidanger votre fosse, des frais vous seront facturés pour déplacement inutile et vous devrez prendre un autre rendez-vous pour une autre visite, 418-226-5300.

1. Votre adresse (numéro civique) doit être bien visible de la rue.
2. Tous les couvercles doivent être dégagés d'au moins 6 pouces au pourtour et sur la profondeur. Creuser le pourtour à l'aide d'une pelle est nécessaire afin de permettre au transporteur de faire basculer les couvercles sans difficulté et sans les briser. (photo 1). Si les couvercles ne sont pas bien dégagés, votre fosse ne sera pas vidangée. (photo 2)
3. Les couvercles en polyéthylène (plastique) doivent être dévissés, mais non enlevés. (photo 3)
4. Installer un drapeau, un cône, un bâton ou autre objet près de votre fosse afin d'indiquer l'emplacement de celle-ci.
5. Retirer tout ce qui peut bloquer l'accès aux couvercles, mobilier, structure, planches de patio, tables, pots de fleurs, blocs de ciment, etc.
6. Dégager l'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur et d'une largeur de 13 pieds.
7. Dégager le terrain de sorte que le camion puisse être placé à moins de 130 pieds de la fosse.
8. Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques, tels que les chiens.

Quelques avantages d'une vidange sélective par rapport à une vidange totale des fosses septiques:

- a) Réduire le volume de matières résiduelles (boues, écumes et liquide) acheminé au centre de traitement.
- b) Réduire la consommation d'eau potable. Lors d'une vidange sélective, le liquide clarifié remplace l'eau potable. (Lors d'une vidange totale d'une fosse septique, une bonne pratique consiste à remplir la fosse à un certain niveau avec de l'eau claire afin d'éviter sa déformation ou son déplacement dus aux pressions externes).
- c) Vidanger un plus grand nombre de fosses septiques avec un camion. La réduction des déplacements a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre par le camion.

2. Vidange complète pour les fosses de rétention :

Tous les compartiments des fosses de rétention (fosses scellées) doivent toujours être vidangés complètement de son contenu.



9. Arrêter votre pompe (système Bionest) avant que la vidange soit effectuée.

10. Les barrières donnant accès à votre fosse doit être obligatoirement ouverte.

11. Il ne doit pas y avoir de lingettes humides dans votre installation septique.



Photo 1
Couvercle BIEN dégagé

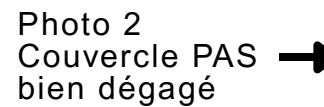


Photo 2
Couvercle PAS bien dégagé



Photo 3
Couvercles en polyéthylène doivent être dévissés



Centre régional de traitement des boues

Par courriel: fosse@vsjb.ca
(une confirmation vous sera acheminée)
ou **418-226-5300**
(du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.

Informations sur les taxes municipales 2026

Vous recevrez votre compte de taxes municipales 2026 prochainement. Voici quelques informations :

Lorsque le compte atteint 300.00\$, il peut être payable en 4 versements. Voici un rappel des dates de versements:

- 1^{er} versement le 19 mars 2026**
- 2^e versement le 19 mai 2026**
- 3^e versement le 3 août 2026**
- 4^e versement le 13 octobre 2026**

Il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes:

- Dans plusieurs institutions financières: Au comptoir, au guichet automatique ou par internet
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte, en nous faisant parvenir des **chèques à l'ordre de Municipalité St-Côme-Linière**
- **À l'hôtel de ville (1362 rue Principale), en argent ou par chèque.** Une boîte à courrier est située près de la porte d'entrée. Vous pouvez y déposer vos chèques. Ne jamais déposer d'argent dans la boîte à courrier.

Veillez noter qu'en tout temps, les paiements par carte de débit ou crédit ne sont pas acceptés.

- Vous pouvez aussi faire effectuer des retraits préautorisés dans votre compte aux dates de versements. Veuillez nous contacter au (418) 685-3825 poste 206 à ce sujet.

Paiements par internet (SIPC)

Veillez vous assurer d'utiliser le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes 2026 lorsque vous faites un paiement en ligne. Ce numéro peut être différent des années passées. De plus, si vous avez plus d'une propriété, chacune a un numéro de matricule différent. Chaque paiement doit être fait sous le bon numéro, ceci afin d'éviter des erreurs de paiements.

Compagnie hypothécaire (institution financière)

Si c'est votre institution financière qui s'occupe du paiement de vos taxes, c'est vous qui avez la responsabilité de lui fournir votre compte de taxes. La loi nous oblige à faire parvenir le compte au propriétaire.

Frais de retard

En cas de non-paiement ou de paiement partiel à la date d'échéance, des frais de 13% l'an (intérêt et pénalité) seront ajoutés au compte.

Pour les nouveaux propriétaires en cours d'année

Il est important de noter que la municipalité de St-Côme-Linière n'émet pas de nouveaux comptes de taxes lorsqu'il y a changement de propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues, à défaut de quoi, vous aurez à payer des intérêts dès l'échéance des dates établies.

La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que si un contribuable n'a pas reçu son compte de taxes, ou en cas d'incertitude, il est de sa responsabilité de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant au

418-685-3825.



Avis vente pour taxes impayées

Avis aux personnes qui négligent le paiement de leurs taxes et dont nous devons transférer les dossiers à la M.R.C. de Beauce-Sartigan:

La M.R.C. de Beauce-Sartigan a fixé à **500\$ par dossier** les frais de procédure de vente d'immeuble pour non paiement des taxes foncières ou scolaires. **Cette somme s'ajoutera au solde dû si le dossier est transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.**

Collecte des résidus verts



Lieu de dépôt : Garage municipal (1555, route Kennedy)

Vous avez **JUSQU'AU DIMANCHE 25 MAI**

pour y déposer vos sacs de résidus verts.

**SEULEMENT LES SACS DE FEUILLES ET DE
GAZON SERONT RAMASSÉS.**

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps de l'année aller porter vos branches, feuilles et résidus verts à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS, 695, rang St-Joseph, St-Côme-Linière), et ce, gratuitement.


GALA
RECONNAISSANCE
 2^e ÉDITION

JUIN

27

2026



CHAMBRE
DE COMMERCE
DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

Mise en vente des
billets pour le Gala


GALA
RECONNAISSANCE
 2^e ÉDITION

JUIN

27

2026

BILLET
SOUPER & SPECTACLE

LIEU - ARÈNA DE ST-CÔME-LINIÈRE
1517 19^e RUE A, ST-CÔME-LINIÈRE, QC G0M 1J0



CHAMBRE
DE COMMERCE
DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

Spectacle

SOUVENIRS D'HIER

*Un voyage musical rempli
de souvenirs et d'émotions.*

Église de Saint-Côme Linière

Samedi 9 mai

à 14h00



Caroline Paquet

Entrée gratuite 0\$
Contribution volontaire



2^e édition

RACI L-04510

LOTÉRIE 2026

AU PROFIT DU

**CPS Les
Passerelles**

Centre de pédiatrie sociale
Beauce-Sartigan

**BILLETS EN
VENTE ICI
OU**

TIRAGE LE 18 JUIN 2026

Gagnez

5200\$ d'épicerie

chez **metro**

Metro Laval Veilleux

Président d'honneur
M. Joël Veilleux

& PLUSIEURS
AUTRES PRIX



TOUS LES DÉTAILS SUR FACEBOOK  ET SUR NOTRE SITE WEB

La campagne majeure de financement de la Communauté de Saint-Côme est en cours. Nous vous invitons à contribuer généreusement à sa mission. Tous vos dons contribuent directement à la vie de VOTRE communauté et à la réalisation de sa mission. C'est avec vos dons qu'elle continue de financer ses engagements tant pour l'administration, les projets pastoraux et l'entretien de l'église.



Votre église a besoin de vous

Nous avons à cœur l'entretien de notre belle église. Cette année, si la température le permet c'est la peinture du toit qui sera refaite (53 500.00 \$). Peu importe le montant que vous êtes en mesure de donner... votre don est important pour l'entretien de ce beau monument historique.

Joignez-vous à nous pour rendre votre communauté vivante!

Déjà de nombreux bénévoles contribuent au bon fonctionnement de notre communauté. Vous avez des talents et nous en avons besoin.

Joignez-vous à nous pour qu'ensemble nous en faisons encore plus pour ceux qui en ont besoin !

(418) 685-2043 poste 113 st-come@paroisses-umbs.org

Heure d'ouverture du bureau: mardi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30.



Statistiques 2025

| | |
|---------------|----|
| Baptêmes | 5 |
| Confirmations | 20 |
| Mariages | 2 |
| Funérailles | 11 |
| Sépultures | 19 |

Joyeux 103^e anniversaire!

Nous avons eu le privilège et le bonheur de souligner un anniversaire tout à fait exceptionnel : les 103 ans de Mme Brochu. Une femme dont la vie est empreinte de courage, de détermination et d'une remarquable richesse d'expériences.

Née le 3 avril 1923 dans le charmant village de Saint-Maurice, au sein d'une famille d'agriculteurs, Mme Brochu a grandi dans un environnement où le travail, la persévérance et les valeurs familiales occupaient une place centrale.

Parmi ses nombreuses qualités, une passion se démarque : la couture. Dotée d'un talent remarquable et d'une ingéniosité impressionnante, Mme Brochu, à partir de quelques notions de base, a su confectionner ses propres vêtements et bien plus encore. Pour elle, aucun défi n'était insurmontable - chaque projet devenait une occasion de créer, d'apprendre et de se dépasser.

À 103 ans, Mme Brochu demeure une femme d'une énergie inspirante. Sa détermination, sa résilience et sa joie de vivre continuent de rayonner auprès de tous ceux qui ont le privilège de la côtoyer. Sympathique, souriante et profondément attachante, elle est un véritable modèle de longévité active et de force intérieure.

Mme Brochu, nous vous rendons hommage avec admiration et reconnaissance.



La *Veranda*

NOUVEAU ET GRATUIT!

OUVRONS NOTRE JEU!

Les mardis : 14 avril, 28 avril, 12 mai, 26 mai, 23 juin.

« Ouvrir notre jeu » est un espace d'ouverture et de curiosité, fondé sur l'écoute active, la bienveillance et le respect. Il invite les participantes à créer des connexions authentiques, à mieux se découvrir mutuellement et à partager des conversations mémorables qui deviennent des souvenirs durables. « Viens créer des instants ludiques avec nous ! »



Info: 418-227-4037
laverandacf.com



**SALLE MULTIFONCTIONNELLE
DE ST-ZACHARIE 679, 12E AVENUE**

DELAI RAPIDES

SERVICES SANS FRAIS

CONSEILS PERSONNALISÉS

TECHNIQUES EFFICACES

CRE
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI
BEAUCE-ETCHEMINS INC.

pour votre retour en emploi

Bag'Age
Temps

Québec

SAINT-GEORGES 418 227-5445
SAINTE-MARIE 418 386-4445

crebe.qc.ca

L'aide alimentaire pour la MRC de Beauce-Sartigan
(Difficultés financières, perte d'emploi, maladie, etc.)



La Maison de la Famille Beauce-Etchemins

418-228-0097

aidealimentaire5@gmail.com

Partenaires du développement social

CONFÉRENCE

Alphare (3 volets)

Jeudi le 7 mai
à 13 h (volet 2)

Jeudi le 21 mai
à 13 h (volet 3)

Réservé aux membres FADOQ

Inscription :
Marie-Louis Lachance
418-313-3373

BINGO



CHAQUE 1ER DIMANCHE DU MOIS

SALLE OPTIMISTE 13 H

1517, 19E RUE, ST-CÔME-LINIÈRE

500\$ EN PRIX

COÛT D'ENTRÉE: 15\$

18 ANS ET PLUS

BIENVENUE À TOUS!

Chevaliers de Colomb du conseil 6698

Réunion régulière
le 2^e mardi du mois
12 mai 2026, 19h00
à la sacristie



Depuis 1933... 90 ans!

Cercle des fermières

Réunion des fermières
le 13 mai à 19 h,
au local des fermières

3 postes en élection

Cotisation payable

Compte rendu
du congrès du 2 mai

Nous soulignerons
la fête des mères

Bienvenue.

Le conseil.



La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ?

Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 600,000 membres au Québec, dont plus de 300 à Saint-Côme-Linière. Elle prône une qualité de vie pour tous les aînés. Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressés ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418-685-3654

Cell.: 418-313-3373

ou Francine : 418-226-9940

Cell.: 418-313-4134

ACTIVITÉS MAI FADOQ



3 mai : **Bingo mensuel**

5 mai : **Bingo**

12 mai : **Cartes et jeux de société**

19 mai : **Bingo**

26 mai : **Cartes et jeux de société**

CAMP DE JOUR 2026

29 JUIN-17 JUILLET

FERMÉ LE 1ER JUILLET

FERMÉ DU 20 AU 24 JUILLET

27 JUILLET-20 AOÛT



**5-11
ANS**



INSCRIPTIONS

À PARTIR DU 1ER MAI 2026

via Qidigo

FAITES VITE, PLACES LIMITÉES

65\$ par semaine 7h00 à 17h00



INFORMATIONS: 418 685-3825 POSTE 304



Aréna St-Côme-Linière

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les activités à venir.

Pour informations supplémentaires, veuillez contacter le service des loisirs.
Tél.: (418) 685-3825 poste 304
courriel : loisirs@stcomelinier.com



**LOCATION
SALLE
OPTIMISTE
POUR VOS:
BAPTÊMES, SHOWERS,
PARTYS DE BUREAU,
FÊTES FAMILIALES, ETC.
PLUSIEURS
DISPONIBILITÉS**

**CONTACTEZ LE SERVICE
DES LOISIRS
418 685-3825 POSTE 304**

**GALA
RECONNAISSANCE**

27^e ÉDITION

**PARTENAIRES
RECHERCHÉS**

PRÉSENTÉ PAR: CHAMBRE
DE COMMERCE
DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

**Formations "Gardiens avertis"
et "Prêts à rester seuls"**

- Inscription obligatoire en ligne via Cidigo
Questions: 418 685-3825 poste 304

GARDIENS AVERTIS
10 mai 2026
8h à 16h
**L'ENFANT DOIT
AVOIR 11 ANS
ET PLUS. 65\$**

POUR LA FORMATION, VOUS AUREZ BESOIN:
- Poupée ou toutou de grosseur moyenne pour la mise en couche (facultatif)
- CRAYON
- COLLATIONS ET REPAS
- SOULIERS D'INTÉRIEUR

PLACES LIMITÉES

**PRÊTS À RESTER
SEULS**
10 mai 2026
8h à 14h
**L'ENFANT DOIT
AVOIR 9 ANS ET
PLUS. 60\$**

**FORMATION DE LA CROIX ROUGE CANADIENNE
SALLE OPTIMISTE DE L'ARÉNA SAINT-CÔME-LINIÈRE**

Règlements

le coin
jeux

2 Jeux max. par famille.
Prêt de 2 semaines, renouvelable 1 fois (si non réservé).
Jeux remis en main propre et pas dans la chute à livres.
Le jeu sera vérifié au moment du retour. S'il est incomplet et qu'on ne peut plus y jouer, il sera demandé à l'abonné de le remplacer.

Si vous avez des jeux de société et des casse-têtes dont vous ne vous servez plus, vous pouvez les apporter à la bibliothèque afin de remplir notre coin jeux.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Infolettre



La bibliothèque est située au sous-sol du presbytère, au 1551, 19e Rue à St-Côme-Linière. N'hésitez pas à communiquer avec nous au (418) 685-3825 poste 205 pour toutes questions et restez à l'affût pour des mises à jour supplémentaires, via notre page Facebook.

Chute à livres

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture.
- Veuillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est bien refermé.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement

| MAI 2026 | | | | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--------------|---------------------|---------------------|-------------|
| | | | | | Samedi | |
| FERMÉ LE DIMANCHE | | | | | 1 18h30 - 20h00 | 2 FERMÉE |
| 4 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 | 5 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00 | 6 8H30 - 12H00 18H30 - 20H00 | 7 FERMÉE | 8 FERMÉE | 9 10H00 - 12H00 | |
| 11 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 | 12 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00 | 13 8H30 - 12H00 18H30 - 20H00 | 14 FERMÉE | 15 18H30 - 20H00 | 16 FERMÉE | |
| 18 FERMÉE FÉRIÉ | 19 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00 | 20 8H30 - 12H00 18H30 - 20H00 | 21 FERMÉE | 22 FERMÉE | 23 10H00 - 12H00 | |
| 25 8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 | 26 8H00 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00 | 27 8H00 - 12H00 18H30 - 20H00 | 28 FERMÉE | 29 FERMÉE | 30 FERMÉE | |

Nouveautés jeunesse



Nouveautés adultes





1551, 19^e Rue
Saint-Côme-Linière
(418) 685-2700
histoire@telus.net

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

Les bureaux de la Société historique, situés au presbytère, sont ouverts pour répondre à vos demandes de renseignements, de photos, de livres, de documents ou autres.

Heures d'ouverture:
Lundi et mercredi 13h à 16h
1^{er} dimanche du mois 13h à 16h
Sur demande: (418) 215-3365

Merci de nous soutenir dans notre mission de protéger et de diffuser notre histoire locale en vous procurant votre carte de membre (10\$). Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles prêts à s'impliquer dans les différents projets



Le temps des sucres

À Saint-Côme, certains colons avaient des érables sur leur lot. Quand venait le printemps, ils «entaillaient». C'était, et c'est toujours, une période de travail intense pour le sucrier, sa femme et souvent ses enfants. Il fallait d'abord ouvrir les chemins de cabane et certaines années, les chevaux ou les bœufs avaient de la neige jusqu'au ventre. Ensuite, entailler, c'est-à-dire poser chalumeau et chaudière sur chaque érable adulte. Puis «courir» les érables pour recueillir leur eau, l'apporter au tonneau, revenir à la cabane, transvaser l'eau dans le réservoir de la bouilleuse et faire bouillir. Quand les érables coulaient beaucoup, le sucrier et ses aides travaillaient jour et nuit. Après les sucres, il fallait «décabaner», soit rapporter chalumeaux et chaudières pour les laver et les entreposer, bûcher le bois pour la saison suivante et s'assurer de la vente du sirop, de la tire et du sucre qu'ils avaient produits. Sur la photo, deux filles scient le bois à la cabane à sucre. À gauche, Cécile Dumas à Joseph à Alphonse.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière, Fonds Jean-Guy Godbout (114-11)

Accéder au site internet de la Société à l'adresse suivante :
societehistoriquestcome.com

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière
Avis de convocation

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e) à l'Assemblée générale annuelle de la Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière.

Date : Mardi 12 mai 2026

Lieu : Presbytère 1551 19^e Rue Saint-Côme-Linière

Heure : 19h00

Partagez votre intérêt pour l'histoire de Saint-Côme-Linière.

Les membres du Conseil d'administration seront heureux de vous accueillir.



VENTE DE GARAGE

La vente de garage de Saint-Côme-Linière aura lieu les

13 et 14 juin 2026.

Vous avez jusqu'au 1er juin pour vous inscrire gratuitement auprès de

Lise Champagne : (418) 685-2707

Céline Parent : (418) 685-3607

La liste des points de vente sera faite le 2 juin.

Centre de Prière de la Miséricorde

Soirées de louange (ouvert à tous):

Tous les lundis de mai, 18h30 ➤ 1679 chemin St-Louis, Québec

Tous les mercredis de mai, 18h30

➤ Centre de prière de la Miséricorde, 1526 19^e rue, St-Côme-Linière

Mardi 5 mai, 19h00 ➤ 5746 boul. Frontenac E, Thetford Mines

Sessions à venir:

Journée Mariale: samedi 9 mai 2026 de 9h00 à 17h00 Coût: 60\$ (ou 40\$ sans repas)

Pentecôte: 22 au 24 mai 2026 Thème : L'Esprit du Seigneur est sur moi.

Invité : Henri Lemay Du vendredi 19h00 jusqu'au dimanche 13h00. Coût: 225\$

Pour information et inscription Tél. : 418-685-3181
Adresse courriel : centremisericorde@hotmail.com
Inscription en ligne : www.centremisericorde.org



Rappel

Les garages de toiles sont permis jusqu'au 15 avril.
Il est temps de penser à les démonter jusqu'à l'automne.
Merci de votre collaboration!

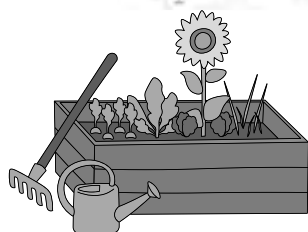


JARDIN COMMUNAUTAIRE

Avis à tous les utilisateurs et à ceux et celles
qui aimeraient avoir accès au jardin communautaire :

Il y a un total de 20 parcelles.

Les utilisateurs sont limités d'abord
à une seule parcelle, pour le moment.



Si jamais des parcelles demeurent disponibles,
il y aura possibilité d'en avoir une deuxième
(attribution selon l'ordre de réception des demandes).



Pour réservation : (418) 685-3825 poste 302

Bonne saison de jardinage!

| | | | |
|---|---|---|--|
| VIACTIVE DE SOIR À SAINT-CÔME |  | VIACTIVE DE JOUR À SAINT-CÔME |  |
| De retour en septembre | | | |
| LES MERCREDIS ★ 18H00 À 19H00 ★ | | LES MARDIS ★ 10H00 À 11H00 ★ | |
| INSCRIVEZ-VOUS À NATHALIE VICNEAULT 418-685-2476 | | INSCRIVEZ-VOUS À ANNE ROY 418-228-0007 | |



Avis aux citoyens Voyages de terre

Si vous êtes
intéressés à recevoir
de la terre lors des
travaux municipaux,
veuillez appeler au
(418) 685-3825
poste 200



Info-fondation École Kennebec Mars 2026

Bonjour chers parents,

Voici quelques nouvelles de la fondation de l'école Kennebec!

Contributions financières 2025-2026

Depuis le début de l'année scolaire, la fondation de l'école a contribué et participé financièrement à plusieurs activités et achats :

| | |
|--|------------|
| ➤ Agendas scolaires : | 1356,48 \$ |
| ➤ Cahiers d'activités d'anglais : | 4027,77 \$ |
| ➤ Feux d'artifice fête hivernale 4 ans : | 200,00 \$ |
| ➤ Jeux gonflables fête hivernale 4 ans : | 315,03 \$ |
| ➤ Casques de hockey : | 814,04 \$ |
| ➤ Dîner de Noël : | 1775,50 \$ |
| ➤ Activités Plaines d'Abraham 4 ^e -5 ^e année : | 1480,59 \$ |
| ➤ Chandails club de course de l'école : | 1141,42 \$ |
| ➤ Inscription course Saint-Côme en action : | 2737,29 \$ |
| ➤ Ukulélés pour la musique : | 260,13 \$ |

TOTAL en date du 16 mars 2026 : 14 108,25 \$

D'autres contributions sont à venir dont une aide financière pour payer l'installation d'un tableau indicateur dans le gymnase de l'école et l'inscription pour la course le Défi Beauceron.

Cette année, nous avons reçu des dons pour la fondation de :

| | |
|---|------------------|
| ➤ M. Sylvain Morin : | 10 000 \$ |
| ➤ Mme Sandra Bougie : | 1000 \$ |
| ➤ Metal Duquet : | 500 \$ |
| ➤ M. Mario Bergeron : | 25 \$ |
| Total dons en date du 16 mars 2026 : | 11 525 \$ |

Le don de M. Morin pourra être utilisé pour l'agrandissement du carré de sable de l'école.

Un grand merci à ces donateurs !

Vos dons sont très appréciés et serviront à tous les élèves de l'école !

Si vous désirez faire un don à la fondation de l'école Kennebec, vous pouvez communiquer au 418-228-5541 poste 34500. Un reçu peut vous être remis.

VENEZ VOUS AMUSER AVEC
NOUS!

**RÉPIT ST-CÔME
LINIÈRE**

POUR INFORMATION ET
INSCRIPTION
418-228-9192

**8:30-11H
MERCREDI ET JEUDI
AM**

**2-5 ANS
1\$ SEULEMENT**

LES INSCRIPTIONS PAR
TÉLÉPHONE LES LUNDIS A
**8:30 AU
418-228-9192**



Havre
l'Éclaircie



La **violence**
n'est pas toujours
frappante mais elle fait
toujours mal...

Nous pouvons
l'aider !
**418 227-1025
1 800 709-1025**

**24H/24
7 JOURS/7**

Comptoir d'aubaines

1353, rue Principale

(accessible par la 17e Rue,
porte arrière)

Heures d'ouverture :

Mercredi, jeudi et vendredi
de 12h20 à 15h30

Jeudi soir de 18h à 19h30

Bienvenue à tous!



**Club de course
Saint-Côme**

Horaire des prochaines semaines
Les jeudis à 18:30

Départ du sentier
Près du presbytère

Lumières et bracelet réfléchissant
recommandés

**SERVICE D'AIDE
À LA RECHERCHE DE LOGEMENT
(SARL)**

C'EST QUOI CE SERVICE?
Le SARL consiste à offrir un soutien à toute
personne de la MRC de Beauce-Sartigan
à la recherche d'un logement.

Il vise à informer, orienter et accompagner
les personnes dans leurs recherches.

CE QU'OFFRE CE SERVICE
Émission de liste à jour de logements disponibles
dans la MRC de Beauce-Sartigan.

Collaboration de référence vers d'autres ressources

NOUS JOINDRE
11400, 1ère avenue suite 108
Saint-Georges (Québec) G5Y 5S4

Tél.: 418-387-0404, poste 1337
Courriel : sarl1@ohsudappalaches.ca

Site Internet :
www.ohsuddesapalaches.ca



Office d'habitation
du Sud des Appalaches

Liste des gagnant(e)s de la 49^e campagne des oeuvres charitables 2025-2026



**Les Chevaliers de Colomb conseil 6698 vous remercie
de nous encourager en achetant des billets.
Merci beaucoup.**

| | | | |
|-------------------------|--|---|--|
| 1 ^{er} prix | ARGENT COMPTANT (50 000 \$) Lise Lavigne , Lemieux, QC No : 815323 | 9 ^e prix | ARGENT COMPTANT (10 000 \$) Sylvie Gervais , Notre-Dame-du-Mont-Carmel, QC No : 434155 |
| 2 ^e prix | ARGENT COMPTANT (25 000 \$) Pierre-Luc Samson , Montréal, QC No : 663158 | 10 ^e prix | ARGENT COMPTANT (4 000 \$) Rita Desrosiers , Saint-Marcelin, QC No : 605770 |
| 3 ^e prix | ARGENT COMPTANT (20 000 \$) Louis Bélisle , Bedford, QC No : 304938 | 11 ^e prix | ARGENT COMPTANT (5 700 \$) Yves Perreault , East Broughton, QC No : 198990 |
| 4 ^e prix | ARGENT COMPTANT (15 000 \$) Mathieu Desrosiers , Sept-îles, QC No : 897112 | 12 ^e prix | CARTE CADEAU TANGUAY (5 000 \$) Mégane Duchesne , Port-Cartier, QC No : 525541 |
| 5 ^e prix | ARGENT COMPTANT (12 000 \$) Michel Roy , Notre-Dame-de-Ham, QC No : 789342 | 13 ^e prix | ARGENT COMPTANT (5 000 \$) Paul Dubois , Lévis, QC No : 710094 |
| 6 ^e prix | CARTE CADEAU TANGUAY (12 000 \$) Léon Fortier , East Broughton, QC No : 212202 | 14 ^e prix | ARGENT COMPTANT (5 000 \$) Raphaël Girard , Baie-Comeau, QC No : 515420 |
| 7 ^e prix | ARGENT COMPTANT (10 000 \$) Yves Bélanger , Plessisville, QC No : 692173 | 15 ^e prix | CARTE CADEAU TANGUAY (5 000 \$) Carole Boulay , Louiseville, QC No : 493076 |
| 8 ^e prix | ARGENT COMPTANT (10 000 \$) Robert Thibault , Sherbrooke, QC No : 242634 | Grâce à vous, un montant de 1 406 880 \$ a été amassé. | |

Avez-vous visité notre site internet? www.stcomelinier.com

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres...

Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?

Municipalité St-Côme-Linière

Lampadaires de rue défectueux?

Merci de nous en aviser: www.stcomelinier.com, onglet «services» Défectuosité lampadaires de rue.

Lorsque vous nous avisez d'une lumière de rue défectueuse, veuillez nous donner l'adresse de la propriété la plus proche de cette lumière. Cela évitera toute confusion et fera gagner du temps au technicien.

Merci de votre collaboration !



Dépôt d'huiles diverses



Il faut dorénavant vous rendre à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres résidus. **Le service demeure sans frais.** Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)



**695, rang Saint-Joseph
Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0
info@ricbs.qc.ca
418 685-2230**



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux. Il est possible de faire votre demande de permis en ligne via notre site internet (onglet service/demande de permis construction). Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page. Si vous ne voulez pas procéder en ligne, veuillez composer le 418-685-3825 ou encore transmettre votre demande par courriel à st-come@stcomelinier.com.

ATTENTION

Le ramassage des excréments de chien est **obligatoire dans le sentier.**


Des sacs et des poubelles sont fournis - veuillez les utiliser.

Merci de contribuer à la propreté et à la sécurité des lieux.



Merci de votre collaboration!

LOGEMENTS À LOUER

| Compagnie ou nom | Numéro de téléphone | Adresse du logement | Description |
|---|----------------------------------|------------------------------|--|
|  | (418) 230-9796 (418) 685-3361 | 1280, 20 ^e Avenue | 10 APPARTEMENTS NEUFS 5½ 4½ 3½ <small>APPARTEMENTS APPARTEMENTS APPARTEMENTS</small> |

LOGEMENT A LOUER

Vous avez un logement à louer
(appartement, jumelé, maison, etc.)?

Nous vous offrons désormais la possibilité de publier votre annonce dans le journal municipal.

Tarif : 20 \$ + taxes par publication mensuelle

Date limite :

Veuillez soumettre votre annonce au plus tard le 15 du mois précédant la parution.

Contenu de l'annonce :

- Votre nom ou le nom de votre entreprise
- Votre numéro de téléphone
- L'adresse du logement
- Une description sommaire (ex. : 4 ½, triplex, jumelé, etc.)

Pour toute question ou pour soumettre votre annonce, veuillez communiquer avec nous au (418) 685-3825, poste 200.

amigoexpress local

On covoiture?



Inscription gratuite!

Nouveau service de **covoiturage quotidien**

 Domicile
  Travail
  Études

amigoexpress.com/local

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nouveau développement résidentiel
Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)
Très beaux terrains... À voir!

Infos: Gilles Dulac 1-819-568-8815
gillesdulac@hotmail.com

Jean-François Dulac 1-819-246-9779
jfrancludac@videotron.ca

Projet de jumelés neufs à vendre dans la 13e rue et 16e rue.

Développement 9e et 10e rue à venir !

Situé dans le cœur du village, vous aurez accès à l'école primaire, l'aréna et plusieurs autres services de choix et installations sportives.

13e rue

Phase 1 – Terminée

Phase 2 – 2025

Phase 3 – 2025





RÉSERVATION
418-227-2626

Vous avez également la possibilité d'utiliser nos circuits fixes 7 jours/semaine vers St-Georges (3 départs et 3 retours par jours).

Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :
(horaire selon vos besoins)

- de soins de santé
- de services sociaux
- de services d'éducation ou de formation postsecondaire
- des démarches d'insertion à l'emploi

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

✓ L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

✓ L'horaire du **taxi collectif** est du dimanche au samedi de 7 h à 21 h

Le taxi collectif dessert les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

*** Les demandes de transports à l'intérieur de la ville de St-Georges seront redirigés vers le Taxibus.

Logements disponibles au HLM:

Adresse : 1375, 5e Avenue,
Saint-Côme-Linière

1 chambre

Pour toutes questions:

418-228-0239.

Les formulaires de demande de logement sont disponibles au bureau municipal.

Service de popote roulante

2 jours/semaine, Saint-Côme

Clientèle:

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants

Informations:

418 228-0007

www.benevolatbeauce.com



Centre d'Écoute

du CEPS Beauce-Etchemins



Téléphone: 418-228-3106

Courriel: cepsaa@jp4b.net

Le Sillon

Organisme de soutien aux proches d'une personne vivant avec un trouble de santé mentale

Nos services

Interventions individuelles et familiales
Groupes d'entraide
Groupes psycho-éducatif
Volet jeunesse

Pour aider, sans s'épuiser



lesillon.com
418 227-6464





Les Chevaliers de Colomb...
Au service de sa communauté
Prêt de matériel médical

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 106 : Canne, béquille, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10 \$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations : M. Gervais Morin, 418 685-3149

En cas d'absence de M. Morin, vous pouvez contacter M. Gabriel Giguère au 418 685-3278

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Municipalité St-Côme-Linière
 1362 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
 G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
 Télécopieur: 418-685-2566
 st-come@stcomeliniere.com

www.stcomeliniere.com

**Dépôt légal à la
 Bibliothèque Nationale**

MAIRE
Cellulaire
418-222-3472



**ENCOMBRANTS
 MÉNAGERS**
(418) 685-2230



Réservation
418-227-2626



418 774-4444
 info@passeportanimal.com
 www.passeportanimal.com

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
 Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811
Info-social
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!



**ME MARIE-EVE
 POULIN**
 NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
 Beauce (Québec) G0M 1J0
 Courriel: mepoulin@notarius.net
 Site Web: www.mepoulin.ca

T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284



**CONSTRUCTION
 CHRISTIAN BERGERON**
Tout pour vous satisfaire
418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- PORTES ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.